



Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM)

Feuille de route de Québec : Ensemble vers un « Nouveau Projet Urbain »

Rapport intermédiaire (novembre 2022-septembre 2023)

INTRODUCTION

La Feuille de route de Québec a été lancée le 1^{er} novembre 2022. En combinant les principes des communautés de pratique et le concept de l'ingénierie participative, la Feuille de route de Québec offre une méthode innovante pour développer, et à terme, mettre en œuvre des solutions intégrées, répondant aux besoins des villes membres de l'OVPM pour la gestion urbaine en générale et la préservation des centres historiques en particulier.

Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement de la démarche. Il capitalise sur les premiers résultats afin de clarifier les perspectives du prochain Congrès mondial de l'OVPM qui se tiendra à Cordoue (Espagne, du 24 au 27 septembre 2024).

RAPPEL

Dans l'élan du 16^e Congrès mondial (Québec, Canada, 6-9 septembre 2022), les villes membres de l'OVPM ont adopté la « Feuille de route de Québec : Vers un Nouveau Projet Urbain 2022-2024 ». La vision politique au service de laquelle est mise la Feuille de route, tient en quatre idées principales :

- Berceaux de nos villes, les secteurs historiques ont forgé leurs identités. En tant qu'entité vivante, la ville historique doit continuellement s'adapter pour rester le fondement du développement futur de l'ensemble de la zone urbaine ;
- Les interventions dans ces secteurs doivent préserver et dynamiser l'ensemble des fonctions qui doivent y cohabiter afin d'en faire des milieux de vie attrayants ;
- Leur évolution dans la modernité doit se faire dans le respect de l'idée que la ville est faite pour habiter et de l'intégrité de leurs patrimoines qui doivent être considérés comme une ressource irremplaçable pour assurer la qualité de vie collective ;
- Les gouvernements de proximité doivent créer et maintenir un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés par l'aménagement de la ville.

Les effets combinés des crises climatiques, économiques et sociales exercent en effet une pression considérable sur les environnements urbains, particulièrement vulnérables dans leurs dimensions historiques et patrimoniales. Face à l'ampleur des changements en cours, d'autres façons d'agir et de nouvelles pratiques urbaines doivent être envisagées par les villes de l'OVPM.



RÉSULTATS

La Feuille de route établit, dès le départ, le cadre opérationnel d'une démarche collective novatrice visant à construire une stratégie d'action audacieuse, commune à l'ensemble des villes membres de l'Organisation, qui réconciliera l'humain, l'urbain et l'environnement.

- a. 20 villes se sont déjà engagées formellement : Bordeaux (France), Bruges (Belgique), Bruxelles (Belgique), Cidade Velha (Cap Vert), Colonia de Sacramento (Uruguay), Cordoue (Espagne), Cracovie (Pologne), Cuenca (Équateur), Dubrovnik (Croatie), Évora (Portugal), Marrakech (Maroc), Morelia (Mexique), Puebla (Mexique), Québec (Canada), Querétaro (Mexique), Ratisbonne (Allemagne), Split (Croatie), Strasbourg (France), Vilnius (Lituanie), Xochimilco (Mexique). À ces villes s'ajoutent celles associées au Secrétariat régional de l'Europe du Sud et de la Méditerranée (SRESM).
- b. Réunis dans le cadre du « Comité scientifique », des experts des villes participantes ont directement contribué à établir une méthodologie rigoureuse et efficace, ajustée aux contraintes des équipes municipales, de manière à ne les solliciter que sur l'essentiel et à obtenir que les données et contributions utiles à la démarche. 3 étapes sont proposées :
 - Première étape de « conception » qui vise l'identification et définition de thématiques, ainsi que la constitution des « Réseaux collaboratifs » ;
 - Seconde étape de « mise en œuvre » du travail d'exploration des Réseaux collaboratifs ;
 - Troisième étape « d'évaluation » des résultats pour tirer les enseignements et identifier les pistes de réponses aux enjeux.
- c. La Feuille de route bénéficie de l'implication de différentes instances de suivi :
 - Le Panel des maires, qui assure la veille politique de l'ensemble de la démarche ;
 - Le Réseau des élus qui supervise la réflexion stratégique en vue du Symposium de Cordoba (septembre 2024) ;
 - Le Comité scientifique, composé des experts des villes participantes, qui révise/ajuste et valide les documents techniques ;
 - Le Groupe conseil, constitué d'experts internationaux, qui assiste le Secrétariat général tout au long du processus.
- d. Les villes participantes ont mobilisé l'expertise locale et mené diverses consultations interservices conduisant à la description précise de leurs situations et des préoccupations principales qu'elles souhaitent traiter dans le cadre de la Feuille de route.
- e. Ces situations décrites par les villes soulèvent 31 thématiques identifiées jusqu'ici.
- f. 9 de ces thématiques sont désormais considérées comme « prioritaires ». Elles ont été présentées par les élus des 8 premières Villes pilotes ainsi que par le Secrétariat régional de l'Europe du Sud et de la Méditerranée (SRESM) lors de 5 Tables rondes organisées en juin et juillet 2023 :
 - Végétaliser et aménager les espaces pour rafraîchir la ville (Bordeaux)
 - Le patrimoine immatériel comme ressource pour la réhabilitation urbaine (Bruges)
 - Protéger et renforcer la fonction résidentielle dans les centres historiques (Bruxelles)



- Sensibilisation et diffusion de l'information patrimoniale auprès de la communauté locale (Colonia del Sacramento)
- Verdissement des espaces publics (Cracovie)
- Régulation de la circulation dans la zone tampon du site du patrimoine mondial (Dubrovnik)
- Requalifier le centre historique à travers un modèle de mobilité active (Puebla)
- Mobilité apaisée : Aménagements et partage des rues entre les différents utilisateurs et modes de déplacements (Québec)
- Métiers et savoir-faire traditionnels pour la préservation du patrimoine (SRESM)

BILAN PROVISOIRE

Les intuitions de départ sont confirmées

- i. Le nombre de villes engagées dans la Feuille de route à ce jour confirme à la fois la pertinence des objectifs opérationnels poursuivis par l'OVPM depuis le Congrès de Québec et la volonté des villes membres de chercher à établir d'autres formes de coopération.
- ii. La Feuille de route est effectivement au service de la vision politique adoptée lors du Congrès de Québec et répond concrètement à des situations largement partagées par les villes participantes.
- iii. Les enjeux que ces situations soulèvent se précisent au fur et à mesure de la démarche ; ils structurent davantage encore le processus en développement et spécifient l'approche originale de l'OVPM.
- iv. Ensemble, les thématiques jusqu'ici identifiées par les villes proposent un « panorama » ambitieux qui constitue le cadre privilégié pour le travail collectif qui doit être opéré par les Réseaux collaboratifs.
- v. La dynamique développée par la Feuille de route constitue d'ores et déjà un outil d'ingénierie participative innovante pour l'OVPM :
 - Il propose un processus de réflexion collective qui met en œuvre la notion d'apprentissage par l'action, la collaboration et la mutualisation de l'expertise ;
 - Il repose sur les principes des communautés de pratiques : Elles rassemblent les villes qui partagent la volonté de travailler ensemble sur des thématiques d'intérêt commun. Elles favorisent un apprentissage participatif dans le cadre duquel les membres peuvent échanger des connaissances, des idées et de bonnes pratiques ;
 - Il favorise le dialogue, assure la reconnaissance et l'importance de l'implication de tous dans la conception et la mise en œuvre du processus.

Les contraintes sont tournées en avantage

- vi. Les 20 villes participantes assurent la masse critique suffisante pour légitimer la Feuille de route et mettre pleinement en œuvre sa méthodologie participative. L'enthousiasme ou la curiosité des villes membres concernant les opportunités offertes par la Feuille de route est, dans certains cas, limité par les ressources réduites et l'ampleur des tâches et responsabilités auxquelles les services municipaux sont confrontés quotidiennement. Le succès de la Feuille de route ne repose pas principalement sur le nombre de villes engagées, mais sur la qualité de l'engagement des villes participantes ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour partager les résultats des travaux.



- vii. La méthodologie et les différentes étapes sont constamment simplifiées et adaptées aux diverses réalités culturelles et politiques des villes membres, en veillant à conserver une structure de base logique et un cadre de référence commun, ainsi qu'à maintenir les principes qui démarquent la Feuille de route :
- La confirmation écrite du maire pour confirmer l'engagement d'une ville répond à la nécessité de mobiliser les équipes municipales pour la durée de la Feuille de route et d'inscrire la démarche dans le travail de planification urbaine des villes impliquées ;
 - Les villes qui ne peuvent pas s'engager de cette façon ont aussi dorénavant la possibilité de s'impliquer dans les travaux techniques des Réseaux collaboratifs à titre de « followers », ceci afin de permettre au plus grand nombre de membres de participer activement aux travaux ;
 - Les livrables attendus lors des différentes étapes de la démarche minimisent autant que possible les sollicitations auprès des équipes municipales, mais ce sont les contributions des villes qui doivent être la matière principale de la Feuille de route ;
 - La Feuille de route est conçue pour apporter une aide concrète au travail des services municipaux ; elle s'inscrit autant que possible dans les procédures et les cadres budgétaires existants ;
 - La Feuille de route est dès lors constamment rappelée à ses principes opérationnels et doit convaincre des vertus de sa méthode qui apporte des possibilités concrètes de coopération, d'ouverture et de partage d'expériences. La différence qu'elle apporte aux villes membres doit être perçue comme une opportunité.
- viii. L'explication de la méthode et la mobilisation des villes pour identifier les Thématiques prioritaires ont constitué un investissement considérable et un foisonnement de réunions et discussions. L'étape 1 de la Feuille de route s'est échelonnée sur une plus longue durée qu'estimée au départ, ouvrant ainsi une voie plus claire et plus simple aux prochaines villes qui décideront de se joindre à la Feuille de route. L'approche itérative du « faire ensemble » est une originalité revendiquée qui assure l'ancrage du travail participatif dans les procédures de l'OVPM.
- ix. Le pilier de la Feuille de route reste l'expérimentation pratique et concrète comme moyen principal pour apprendre ensemble, tester les pistes de solutions et décider de la forme et des contenus des projets urbains à privilégier à l'avenir pour répondre aux enjeux identifiés par les villes de l'OVPM. Dans la mesure où l'étape 2 de la Feuille de route (mise en œuvre) sera rééchelonnée sur une période plus courte que prévu (septembre 2023-mai 2024), les Réseaux collaboratifs pourront se concentrer sur la mise en commun des expériences et des connaissances et la construction d'une culture partagée au sujet de chaque Thématique. Leurs travaux aboutiront à proposer des objectifs et des orientations communs, qui constitueront la base de travail pour le Symposium de Cordoue. Afin de parvenir à la proposition du « Nouveau projet urbain » de l'OVPM, les participants au Symposium pourront envisager de poursuivre la démarche en privilégiant la mise en œuvre de projets pilotes.

CONCLUSIONS (PROVISOIRES)

- La concentration des efforts sur l'étape 1 (identification des Thématiques) pendant la première année de la Feuille de route consolide les conditions du succès du travail collectif à venir dans le cadre des Réseaux collaboratifs (étape 2). Ceux-ci donneront à La Feuille de route toute son ampleur et révéleront tout le potentiel de la démarche.



- Les Réseaux collaboratifs prendront une importance particulière dans la perspective du Symposium de Cordoue. Ils pérenniseront une façon de travailler qui changera définitivement la contribution de l'OVPM auprès de ses membres. Pour cela, le concept du Symposium de Cordoue devra privilégier le travail en atelier et l'établissement de passerelles pour le transfert d'expérience entre les Réseaux collaboratifs.
- Le Symposium de Cordoue permettra de valider l'ensemble des innovations et des résultats. À cette occasion, les villes membres pourront envisager de développer l'ampleur de la démarche de manière à offrir une phase supplémentaire d'expérimentation à travers des projets pilotes.
- Pour assurer la poursuite de la démarche dans la perspective du Symposium de Cordoue, le Panel des maires se réunira à Bruxelles le 13 octobre 2023.